#### REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT **DES ARDENNES** 

## **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2014

à 14 heures30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au

nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : **Monsieur Bernard BESTEL** 

#### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité 193 Syndical 193 En exercice Qui ont pris part à la 108 délibération

Date de la convocation 21 novembre 2014

Date d'affichage 05 décembre 2014

Nombre de Membres présents : 108

L'an deux mille quatorze

et le cinq décembre

Madame Chantal CARPENTIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité

# Objet de la Délibération

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2014**

# **RAPPORT D'ACTIVITE 2014**

Le rapport d'activité de l'année 2014 est adopté par 108 voix pour et 0 voix contre.

VOTE:

**POUR** : 108 CONTRE: 0

> **DELIBERATION** N°2014/28

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

**Bernard BESTEL** 

après dépôt en Sous Préfecture le :

et publication ou notification

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

du 05 décembre 2014